



Paris, le 16 septembre 2026

Interdiction de la publicité sur les équipements d'optique : le GIFO appelle le Gouvernement à renoncer à une mesure disproportionnée et inefficace.

Le Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique (GIFO) demande le retrait du projet d'arrêté transmis le 4 septembre 2026 par la Direction de la Sécurité Sociale. Ce projet d'arrêté vise à interdire la publicité sur les dispositifs médicaux d'optique (verres correcteurs et montures) sans s'attaquer aux pratiques commerciales qu'il prétend combattre.

Si le GIFO partage l'objectif de mettre fin aux pratiques commerciales abusives dans le secteur, il alerte sur les conséquences sanitaires, économiques et industrielles de l'interdiction de la publicité sur les dispositifs médicaux d'optique.

L'achat d'un équipement d'optique répond à un besoin médical.

Le GIFO souligne que les équipements d'optique sont des dispositifs médicaux délivrés sur prescription d'un ophtalmologiste ou d'un orthoptiste puis délivrés par un opticien. Les lunettes ne sont ni un produit d'impulsion ni un achat de confort. Elles répondent à un besoin médical validé par un professionnel de santé. Par ailleurs, le GIFO relève que l'administration n'a pas établi de lien de causalité entre l'exposition des assurés à la publicité et un éventuel « suréquipement » en optique.

Un risque pour la prévention en santé visuelle.

Dans un contexte où les campagnes de prévention portées par les pouvoirs publics restent très limitées, la publicité constitue aujourd'hui l'un des rares leviers de sensibilisation à la santé visuelle du grand public, alors que les troubles et les maladies visuelles restent massifs et insuffisamment pris en charge.

- Près d'**une personne sur trois** présente une vision non corrigée ou mal corrigée (ASNAV, Baromètre 2025).
- **Un enfant sur quatre** en petite section de maternelle présente un trouble de la vision (Assurance Maladie, rapport « Charges et produits » 2027).
- Plus de **10 millions d'actifs** souffrent de fatigue visuelle, aggravée par l'usage intensif des écrans.
- Près de **2 millions de seniors** sont concernés par une perte d'autonomie liée à des troubles visuels.

L'interdiction empêcherait toute communication sur les solutions de freination de la myopie chez l'enfant, alors que 80% des parents ignorent encore leur existence (Observatoire IPSOS/Krys



Group). Elle priverait également les Français d'information sur l'intérêt du multi-équipement, qui garantit une continuité de la correction visuelle quels que soient l'activité pratiquée et le niveau d'exposition au soleil.

Des conséquences économiques et industrielles lourdes pour un impact budgétaire dérisoire.

En interdisant toute communication sur les produits, le projet d'arrêté s'attaque directement à la compétitivité et à la pérennité d'une industrie française souveraine et innovante. Ce sont potentiellement plusieurs milliers d'emplois qui pourraient être menacés alors que le gouvernement appelle de ses vœux la réindustrialisation de la France. D'autant que le GIFO rappelle que l'Assurance maladie obligatoire ne finance directement qu'environ 4 % des dépenses d'optique, soit 345 M€ en 2024, tandis que la TVA sur l'optique médicale représente près de 1,38 Md€ de recettes fiscales. **Cette mesure produira des effets irréversibles sur les 200 entreprises de l'optique implantées en France mais anecdotiques sur les dépenses de santé.**

Mieux contrôler, plutôt qu'interdire.

La publicité des dispositifs médicaux fait d'ores et déjà l'objet d'un encadrement réglementaire. Le GIFO appelle les pouvoirs publics à mieux la contrôler et à sanctionner les pratiques abusives. En parallèle, les membres du GIFO se tiennent à la disposition du ministère de la Santé pour coconstruire des réponses proportionnées, efficaces et protectrices de la santé visuelle des Français tout comme de la filière industrielle. A cet égard, nous appelons à une concertation digne de ce nom dans les plus brefs délais avec l'ensemble des parties-prenantes.

A propos du GIFO

Le GIFO est la fédération des syndicats professionnels réunissant les entreprises qui créent, fabriquent et distribuent des produits d'optique ophtalmique en France. Le GIFO représente 130 industriels fabricants et distributeurs : de verres ophtalmiques, de montures de lunettes, de lentilles de contact, de lunettes de soleil, d'appareils de basse vision, d'instruments utilisés par les ophtalmologistes, les orthoptistes et les opticiens.

La filière optique est issue d'une longue tradition artisanale et industrielle française dans la conception des dispositifs optiques. En 2025, elle comptabilisait 200 sites en France dont 43 sites de fabrication. Elle représente plus de 55 000 emplois, dont 10 000 directement liés à la production. 95% des entreprises de la filière sont des PME. Elle équipe plus de 45 millions de Français pour un chiffre d'affaires d'environ 8,3 milliards d'euros.

Contact presse : Stéphanie Frezouls – Secrétaire générale - stephanie.frezouls@gifo.org - 06.37.68.48.87)